

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 07 octobre 2019

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	15

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 07 NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - CASENAVE Daniel - ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine – GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre – MOULIN François - MUNOZ Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine

Excusés : DAGAS Valérie - FERRE Laurent- ROUANNE Fabienne

Absents : BIANCOTTO Benoît

Monsieur Thierry ECHENNE a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

ADMINISTRATION GENERALE

Informations au Conseil Municipal

- La Poste : rencontre le 08 novembre sur les sites potentiels pour accueillir les futurs locaux de l'Agence Postale Communale
- Présentation de l'Avant Projet Détaillée de la médiathèque : une réunion publique aura lieu le 21 novembre.
- Amende de police 2020 :
- Extension du cimetière : les travaux sont terminés, cependant à l'occasion des pluies importantes de ces derniers jours, des problèmes d'affaissement se sont révélés.
La commission se réunira avant fin novembre pour avancer sur les autres points : règlement intérieur, logiciel...

Devis signés dans le cadre de la délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-06 du 15 avril 2014 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations, le Conseil Municipal prend acte :

- AVLIS, réparation du four de la cantine : 968.32 €
- FOURNIE, fleurissement d'automne : 795.60 €
- Laboratoire Départemental, analyse légionnelles : 287.40 €
- WURTH, fournitures atelier : 592.94 €
- WURTH, caisse à outil : 918.84 €

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2019-09-01 : Convention avec la Calendreta 2019-2020

Des élèves de CALMONT sont scolarisés à l'école privée « la Calendreta del Pais Sud Tolosan » située à Cintegabelle, qui a signé un contrat d'association avec l'Etat, leur permettant de bénéficier d'un enseignement en occitan.

Le Conseil à l'unanimité approuve la participation de la commune de Calmont aux charges de fonctionnement pour les élèves calmontais scolarisés à la Calendreta del Pais Tolosan pour l'année 2019-2020, selon le même forfait déterminé pour l'école privé Notre Dame de la Paix

Dél. 2019-09-02 : Décision modificative n°3 Travaux en régie : aire de jeux

Les services techniques ont effectué des travaux en régie lors de la mise en place de l'aire de jeux. Les dépenses liées à ces travaux vont faire l'objet d'une décision modificative afin d'être transférées en section d'investissement :

FOURNITURES	Montant
GAIA	449.75 €
AGORA	189.30 €
GAIA	623.66 €
ROC VERT	1 741.20 €
CHAUSSON	125.45 €
Sous Total	3 129.36€
MAIN D'ŒUVRE	
172 h	5 479.82 €
Sous Total	5 479.82 €
TOTAL	8 609.18 €

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, ainsi que l'ouverture des crédits, ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**
 - o **Article 023 :** 8 609.18 €
- **En recettes de fonctionnement :**
 - o **Article 722-042 :** 8 609.18 €
- **En dépenses d'investissement :**
 - o **Article 2188-040** 8 609.18 €
- **En recettes d'investissement :**
 - o **Article 021** 8 609.18 €

Dél. 2019-09-03 : Décision modificative n°4 Travaux en régie : cantine

Les services techniques ont effectué des travaux en régie lors de la restauration de la cantine. Les dépenses liées à ces travaux vont faire l'objet d'une décision modificative afin d'être transférées en section d'investissement :

FOURNITURES	Montant
CHAUSSON	140.93 €
CHAUSSON	35.02 €
ROC VERT	131.42 €
ROC VERT	23.60 €
Sous Total	330.97 €
MAIN D'ŒUVRE	
75 h	1 233.30 €
Sous Total	1 233.30 €
TOTAL	1 564.27 €

Le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser le transfert de ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement et l'ouverture des crédits, ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**
 - o **Article 023 :** **1 564.27 €**
- **En recettes de fonctionnement :**
 - o **Article 722-042 :** **1 564.27 €**
- **En dépenses d'investissement :**
 - o **Article 2188-040** **1 564.27 €**
- **En recettes d'investissement :**
 - o **Article 021** **1 564.27 €**

Dél. 2019-09-04 : Ouvertures de postes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et suite à l'avancement de grade dont certains agents font l'objet

Le Conseil à l'unanimité décide l'ouverture des postes suivants

FILIERE	GRADE	A CREER AU
Technique	1 poste d'Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe TC	01/12/2019
	1 poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe TC	01/12/2019

Dél. 2019-09-05 : Ouverture d'un poste d'Attaché pour Accroissement Temporaire d'Activité

Le Conseil à l'unanimité approuve la création d'un emploi non permanent, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures, dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Temporaire d'Activité, à compter du 05/12/2019.

Dél. 2019-09-06 : Terres du Lauragais : approbation du montant des attributions de compensation enveloppe voirie fixée dans le cadre de la révision libre

Lors de sa séance du 02 septembre 2019 le Conseil a validé le rapport CLECT n°4 « révision libre enveloppe "Voirie" 2019 » de la communauté de commune des Terres du Lauragais par délibération n° 2019-07-10.

La communauté de communes Terres du Lauragais par délibération n°2019-188 en date du 15 octobre 2019 a acté avec 4 abstentions et 64 voix pour, les modifications d'attributions de compensations du rapport voirie pour l'année 2019.

Le Conseil à l'unanimité valide la modification d'attribution suivante :

<i>Commune</i>	<i>Montant des AC à verser par TDL au 1^{er} janvier 2019</i>	<i>Révision libre AC voirie</i>	<i>Montant de l'AC versé par la commune à TDL après révision libre AC voirie</i>
CALMONT	1 044 €	20 000 €	18 956 €

Dél. 2019-09-07 : Demande de subvention au CD31 pour l'achat d'un véhicule pour le service technique

Il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire, afin de remplacer du matériel obsolète. Il s'agirait d'un camion benne, que chacun pourrait conduire sans permis particulier.

Le prix estimé de ce véhicule serait de 34 000 €.

Le Conseil à l'unanimité décide d'acquérir un nouveau véhicule et de demander une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour cette opération.

Questions diverses

- Réunion pour le hameau de Gillis : 20 novembre à 18h00
- Réunion d'information pour la bibliothèque : 21 novembre à 18h00
- Vœux aux agents : 19 décembre à 17h30
- Vœux à la population : 11 janvier
- Remerciements à l'association Calmont Sport Mécanique pour son don au CCAS suite au DRIFT
- Téléthon les 6 et 7 décembre, distribution de flyers à la population à prévoir par les élus

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance
Thierry ECHENNE

Le Maire